

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ACCORD-CADRE POUR LES SERVICES LIES  
AUX OPERATIONS DE TRAVAUX- AVENANTS  
DE PROLONGATION**

Direction Ressources - Commande  
publique NF/CL  
N° 2020-D-144

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président du GrandAngoulême,
- ☐ Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- ☐ Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- ☐ Vu les ordonnances n°2020-391, 2020-413 et 2020-562 des 1er et 8 avril et 13 mai 2020 visant à assurer la continuité des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités locales,
- ☐ Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- ☐ Vu la délibération n°11B du bureau communautaire du 06 février 2014 approuvant la convention de groupement de commandes et le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif aux services divers liés aux opérations de travaux de bâtiments et d'infrastructures,
- ☐ Vu le choix de la commission d'appel d'offres en date du 30 juin 2016,
- ☐ Vu les délibérations n°92 B du 8 septembre 2016, n°83B du 6 septembre 2018 et n°21B du 14 mars 2019 du bureau communautaire approuvant les avenants n°1, 2 et 3 ayant pour objet la cession de l'accord-cadre à la société GEOTECHNIQUE OUEST, puis VINIRE. Ces avenants n'ont eu aucune incidence financière,
- ☐ Vu l'accord-cadre multi-attributaires décomposé en lots :
  - Lot n°1 : 16-01 - Études géotechniques et sondages de structures, attribué à :
    - GINGER CEBTP – ZAC la Clef Saint Pierre, 12 avenue Gay Lussac, 78990 ELANCOURT (siège social) – Espace Mendes France, 22 rue Jean-François Cail, 79000 NIORT (établissement)
    - GEOTEC – 9 boulevard de l'Europe, 21800 QUETIGNY (siège social) - 26 rue Lavoisier, ZAC de Belle Aire, 17440 AYTRE.
    - COMPETENCE GEOTECHNIQUE – 8 Impasse des Petits Fossés, ZAC des Groix, 17120 COZES,.
    - VINIRE - 170 rue du Traité de Rome, 84916 AVIGNON CEDEX 9 (siège social).
  - Lot n°5 : 16-02 - Contrôle technique, attribué à :
    - ALPES CONTROLES – 3 bis Impasse des Prairies, 74940 ANNECY LE VIEUX (siège social).

- QUALICONSULT – 1 bis rue du petit Clamart, 78941, VELIZY CEDEX (siège social).
  - APAVE – ZAC Saumaty Léon, 8 rue Jean-Jacques Vernazza BP193, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 (siège social).
  - SOCOTEC – 3 avenue du Centre Guyancourt, 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (siège social).
- Lot n°6 : 16-03 -Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, attribué à :
- PGC – 606 route de Niort, BP60026, Aiffres, 79234 PRAHECQ CEDEX.
  - SOCOTEC – 3 avenue du Centre Guyancourt, 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (siège social).
  - ALPES CONTROLES – 3 bis Impasse des Prairies, 74940 ANNECY LE VIEUX (siège social).
  - APAVE – ZAC Saumaty Léon, 8 rue Jean-Jacques Vernazza BP193, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 (siège social).

Considérant que la crise sanitaire née de l'épidémie de covid 19 ne permet pas de lancer une consultation d'appel d'offres ouvert en groupement de commandes dans les délais suffisants pour le 1<sup>er</sup> août 2020,

Considérant que les accords-cadres relatifs aux services liés aux opérations de travaux – lots 1, 5 et 6, doivent être prolongés jusqu'au 31 décembre 2020, sans incidence financière,

## **D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la conclusion d'avenants, sans incidence financière, pour les accords-cadres suivants :

- Lot n°1 : Études géotechniques et sondages de structures
- Lot n°5 : Contrôle technique
- Lot n°6 : Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

**Article 2** – Monsieur le Président est autorisé à signer les avenants à intervenir.

**Article 3** – Monsieur le directeur général adjoint des services techniques, Madame la directrice générale adjointe en charge des ressources et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juin 2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **26/06/2020**  
Publié ou notifié,  
Le **29/06/2020**